



RAPPORT ANNUEL 2019

SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA
GESTION CONTRACTUELLE

Décembre 2020

Table des matières

1. INTRODUCTION	3
2. RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE	3
3. CONTRATS OCTROYÉS DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019	3
3.1 Sommaire des contrats octroyés	3
3.2 Liste des contrats octroyés par la Ville de Saint-Philippe	3
4. MESURES PRÉVUES AU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE	4
5. PLAINTES	4
6. SANCTION	4

1. INTRODUCTION

L'une des dispositions de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (la Loi) adoptée en juin 2017 oblige les municipalités à produire un rapport annuel portant sur l'application de leur règlement de gestion contractuelle, et ce, à compter de l'année 2018.

Le rapport annuel du règlement sur la gestion contractuelle est déposé et rend ainsi compte des activités de l'année 2019 pour les contrats octroyés par la Ville de Saint-Philippe.

2. RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

La Politique de gestion contractuelle adoptée par le Conseil municipal le 8 février 2011 et réputée, depuis le 1^{er} janvier 2018, un règlement sur la gestion contractuelle a été abrogée et remplacée par l'adoption, le 13 février 2018, du règlement numéro 423 sur la gestion contractuelle.

En vertu de ce règlement, la Ville se donne la possibilité d'accorder des contrats de gré à gré jusqu'au seuil décrété par le ministre (actuellement de 105 700\$) pour tous types de contrats, en incluant certaines règles de passation de ces contrats. Ces contrats doivent être octroyés par résolution du conseil municipal.

Il est possible de consulter le règlement sur la gestion contractuelle sur le site internet de la Ville : https://ville.saintphilippe.quebec/wp-content/uploads/2018/02/reglement_423_gestion_contractuelle_vsignee.pdf

3. CONTRATS OCTROYÉS DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019

3.1 Sommaire des contrats octroyés

Un sommaire des contrats octroyés en 2019, par appels d'offres publics ou sur invitation, de gré à gré pour un montant de 25 000\$ ou plus, ou par l'intermédiaire de regroupements d'achats, pour un montant de 25 000\$ ou plus, est annexé au présent rapport.

3.2 Liste des contrats octroyés par la Ville de Saint-Philippe

La liste de tous les contrats octroyés par la Ville en 2019 est disponible sur le SEAO en suivant le lien: https://www.seao.ca/Reports/Rapport_Adjudication.aspx

4. MESURES PRÉVUES AU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le Règlement sur la gestion contractuelle prévoit plusieurs mesures visant à favoriser le respect des lois en matière d'intégrité, d'accessibilité, de transparence, d'éthique, d'impartialité et d'imputabilité en matière de contrats. Ces mesures ont été respectées.

5. PLAINTE

En 2019, aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

6. SANCTION

En 2019, aucune sanction n'a été imposée concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

Préparé le 25 novembre 2020



Manon Thériault, avocate

Direction du Service du Greffe et des Affaires juridiques

Sommaire des contrats de 25 000\$ et plus octroyés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

	Public		Invitation		Gré à gré		Regroupements		Total	
	nombre	valeur (\$)	nombre	valeur (\$)	nombre	valeur (\$)	nombre	valeur (\$)	nombre	valeur (\$)
Approvisionnement	1	348 970,97\$	1	57 134,53\$					2	406 105,50\$
Services			1	47 658,29\$	1	28 125,90\$	3	67 589,21\$ + 711\$ + 22 111\$	5	166 195,40\$
Services professionnels à exercice exclusif			1	90 255,68\$	1	63 811,14\$	1	16 940\$	3	171 006,82\$
Construction	2	775 316,59\$							2	775 316,59\$
Total	3	1 124 287,56\$	3	195 048,50\$	2	91 937,04\$	4	107 351,21\$	12	1 518 624,31\$